

RECHICOURT LE CHATEAU

BULLETIN MUNICIPAL 2013 N° 31

Route de Bataville



Trêve estivale à Bataville



L'étang, couleur d'automne



BONNE ANNEE



Sous les frimas de l'hiver



Chères Administrées, Chers Administrés,



Des années d'incertitude sont encore devant nous. La crise mondiale qui n'en finit pas et les bouleversements socio-économiques nous imposent des défis que l'équipe municipale essaie d'assumer avec sérénité.

Une information regrettable nous a été annoncée fin 2013 : Comme d'autres dans l'arrondissement (FENETRANGE, LORQUIN), le canton de RECHICOURT LE CHATEAU va disparaître. Si cela n'aura aucune influence directe sur la vie des habitants, notre budget communal en sera affecté, puisque la dotation annuelle servie à la commune au titre de « chef lieu de canton » ne lui sera plus attribuée, dès 2017. Après la perte de la Taxe Professionnelle, c'est un nouveau coup dur pour les finances communales

Il y a quand même plusieurs points positifs :

- Le nombre d'habitants de RECHICOURT-le-CHATEAU a augmenté selon rapport de l'INSEE, ce qui prouve que nous sommes attractifs malgré l'éloignement des villes et des axes routiers.
- Le gîte rural a connu un bon taux de réservation : 38 semaines et 12 week-ends sur l'année 2013. Le gîte est également classé gîte de pêche ce qui laisse augurer une autre forme de réservation.
- Le projet de sentier de randonnées pédestres (les boucles de Réchicourt) est validé au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et Randonnées). Un plus pour le tourisme local.
- Une délinquance en régression, malgré des faits inquiétants avec le vol d'animaux chez les agriculteurs du secteur. Je pense notamment aux éleveurs de moutons qui ont perdu près de 300 moutons en quelques mois. C'est pour cela que je fais appel une nouvelle fois à vous pour que me soit signalé tout événement suspect qui se produirait dans la commune ou dans son secteur. Je relayerai l'information auprès des services de gendarmerie.

Il faut que nous trouvions des solutions pour améliorer notre quotidien et tenter d'apporter la sérénité à notre collectivité. J'ai la ferme conviction qu'une grande partie de la solution est entre les mains de tous les citoyens dès lors qu'ils veulent s'engager.

En mai 2012, le Plan Local d'Urbanisme a été validé par le Conseil Municipal et par les instances administratives. Le règlement de ce document prévoit la sauvegarde du patrimoine BATA. En ce début d'année, une nouvelle étape est franchie. Le bâtiment 23 à 5 étages et l'ancienne cantine du site industriel sont proposés pour être inscrits au titre des monuments historiques et l'ensemble formé par l'usine et la cité devrait être labellisé au titre du patrimoine du XXème Siècle.

Je remercie l'équipe municipale qui m'épaula tout au long de l'année. Lors des assemblées, les délibérations sont prises, dans la majeure partie des cas, à l'unanimité. Je remercie le personnel communal pour la qualité du travail fourni. Je remercie les Présidents et membres des Associations locales. Grâce à ces associations qui œuvrent au quotidien, le lien social et la convivialité sont au Rendez-vous. Toute nouvelle adhésion au sein de l'une ou l'autre association est la bienvenue ! Si une personne est intéressée par un projet de constitution d'une association, la municipalité est là pour l'aider dans ses démarches.

Grâce aux aides financières apportées spécifiquement par les services de l'Etat, du Député, du Sénat, de la Région et surtout du Département, des travaux importants ont pu être réalisés : la toiture de l'école, des travaux de voirie et des aménagements à Bataville. Je remercie les représentants de ces instances. Sans leur intervention, les travaux ne pourraient se faire.

Je vous souhaite une année 2014 plein d'enthousiasme, pour élaborer un futur responsable et humain. Une très bonne année à toute et à tous, de joie et d'épanouissement auprès de ceux que vous aimez. Que les chagrins pour vous et vos proches soient épargnés, et s'il s'en trouve, comme cela se produit dans toutes nos vies, que vous les traversiez avec courage et trouviez le soutien. Bonne année.

Gérard KELLE, Maire

Informations communales.

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi 9 h - 11 h et 14 h - 17 h
Mardi 9 h - 11 h et 14 h - 17 h
Mercredi : mairie fermée
Jeudi 9 h - 11 h et 14 h - 17 h
Vendredi 9 h - 11 h et 14 h - 17 h

Samedi 9 h - 11 h.

Tél : 03.87.24.60.32

Courriel : mairie-rechicourt@wanadoo.fr

Site : www.rechicourt-le-chateau.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél : 03.87.07.87.84

Ouverture du lundi au vendredi 13 h – 15 h.

Attention :

levée du courrier du lundi au vendredi à 10 h / samedi à 8 h 40

DECHETTERIE

Lundi/Vendredi 14 h – 18 h.

Mercredi/ 9 h – 12 h.

Samedi/ 9 h – 12 h ; 13 h – 18 h.

Période d'hiver (01/11 au 28/02)

La déchetterie ferme à 17 h.

CENTRE DE SOINS

Tél : 03.87.24.60.59

Lundi et vendredi : 8h - 12 h.

BIBLIOTHEQUE

Tél : 03.87.24.75.89

Mardi/ 16 – 19 h.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ETANGS

CCPE 2 Avenue Tomas Bata Moussey 03.87.07.42.02

de 09 à 12h et de 13 h à 17 h (sauf samedi)

Courriel : ccpaysdesetangs@wanadoo.fr

ÉCOLES

écoles maternelles :

03.87.24.70.49 (village)

03.87.24.64.85 (Bataville)

écoles primaires :

03.87.24.70.50 (village)

03.87.24.61.81 (Bataville)

Prochaines échéances électorales :

- Elections municipales les dimanches 23 et 30 mars 2014.
- Election des représentants français au Parlement européen le 25 mai 2014.

A l'honneur le 19 décembre 2013 à la sous-préfecture de Sarrebourg,

Le groupe de randonneurs de Réchicourt qui a sauvé le 07 décembre 2012 une jeune femme tombée dans le canal à hauteur de Lagarde. Monsieur le Sous-préfet, Eric Infante, a remis au groupe le diplôme et la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement.



Travaux 2013.

Au moment de la préparation budgétaire, la Municipalité définit un programme de travaux pour l'année. En août les travaux de rénovation de la toiture au groupe scolaire 2^{ème} tranche sont réalisés. La toiture de l'école est totalement remise à neuf.



Un état des lieux a permis d'identifier les axes routiers à traiter, selon des critères de dégradation, de priorité et de contraintes. Septembre : remise en état des voies du Lotissement St Blaise, réfection de la Route de Foulcrey avec curage des fossés.



Ces travaux d'investissement n'auraient pu se faire sans le concours financier important de l'Etat et du Département et sans la subvention particulière octroyée à la commune par le Sénateur et le Député



L'hiver peut arriver ! la commune s'est équipée d'une saleuse

Crottes alors...

Toutes les déjections d'animaux de compagnie sur le domaine public sont formellement interdites. S'ils ne récupèrent pas les besoins de leur animal, les contrevenants sont passibles d'une amende de 38euros, pouvant s'élever jusqu'à 150€ en cas de récidive.

Travaux 2013, à, Bataville.



Profitant des travaux au village et de la période estivale, des matériaux ont été récupérés (comme les tuiles de la toiture du groupe scolaire) permettant ainsi le réaménagement à moindre coût du terrain de boules à la cité à la satisfaction des joueurs. Manu AUBRY a prêté son concours pour le transport des matériaux.



Restauration de la « salle d'œuvre » à côté de l'église par le Conseil de Fabrique avec l'aide des ouvriers communaux des deux communes.



La Commune de Moussey a fait l'acquisition des maisons situées à proximité des écoles sur le territoire de Réchicourt le Château pour les restaurer et les aménager confortablement.



Samedi 04.05.2013, en visite sur le site de Bataville, un groupe de photographes alsaciens conduits par Alix Häpfner, photographe indépendante de Strasbourg, qui écrit à propos de Bataville :

« Le site de Bataville a une forte identité visuelle lié à une architecture voulu très fonctionnelle, des codes de couleur très affirmés, rouge et blanc. Les logements attenants participent à cette identité ».



Budget 2013.

Délibéré et voté en séance de conseil municipal le 11 avril 2013.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		VOTE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		VOTE
CHAP.	LIBELLE DES DEPENSES		CHAP.	LIBELLE DES RECETTES	
011	Charges à caractère général	92900	70	Produits des services et ventes	24800
012	Charges de personnel et assimilés	151010	73	Impôts et taxes	162493
014	Atténuations de produits	53000	74	Dotations et participations	166595
65	Autres charges de gestion courante	73895	75	Autres produits de gestion	43500
66	Charges financières	10800	77	Produits exceptionnels	5100
67	Charges exceptionnelles	200			
023	Virement section d'Investissement	34674		Résultat reporté année 2012	35212
042	Opérations d'ordre	21221			
TOTAL DEP. DE FONCTIONNEMENT		437700	TOTAL REC. DE FONCTIONNEMENT		437700
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		VOTE	RECETTES D'INVESTISSEMENT		VOTE
CHAP.	LIBELLE DES DEPENSES		CHAP.	LIBELLE DES RECETTES	
21	, travaux Toiture école	22100	13	Subventions d'investissement	80717
21	, ordinateur mairie	1000	16	Emprunts	24300
23	, travaux de voirie	96500	10	Dotations, fonds et réserves	7916
16	Emprunts (capital)	34290	165	Dépôts et cautionnement reçus	690
001	Reports solde 2012	15628	021	Virement de la section de Fonct/	34674
TOTAL DEP. D'INVESTISSEMENT		169518	TOTAL REC. D'INVESTISSEMENT		169518

RECHICOURT LE CHATEAU

Population légale en vigueur au 1er janvier 2014 : 611
(606 au 01/01/2013)
Information INSEE du 16.12.2013



La commune **loue un appartement** de type F4, un garage.
Indépendant.

Libre de suite

Conditions de location : se renseigner auprès de la mairie
tél : 03.87.24.60.32 mail : mairie-rechicourt@wanadoo.fr

Au fil des séances du conseil municipal.

En résumé, les délibérations prises par les conseillers municipaux en 2013. Le registre sur lequel sont notés les procès-verbaux des délibérations est tenu à la disposition du public aux heures de permanence du secrétariat de Mairie. Vous pouvez aussi les consulter sur le site INTERNET de la commune : www.rechicourt-le-chateau.fr

09 février,

Le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à la demande formulée par RFF pour l'acquisition d'une parcelle communale à l'effet de compenser la perte de sites environnementaux protégés causée par la construction de la ligne à Grande Vitesse Est Européenne entre Paris et Strasbourg.

- Le Conseil inscrit les travaux de réfection de la toiture de l'école (2^{ème} pan) et les travaux de réfection de la route de Foulcrey et voies du lotissement au budget 2013. Les subventions auxquelles la commune peut prétendre sont sollicitées.

- Il est accordé une subvention de 100,00€ à l'Ecole Intercommunale de Musique du Sânon.

25 mars,

Les écoles de la commune étant intégrées au sein du RPI AVRICOURT/RECHICOURT, les Maires des deux communes formulent la demande auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie afin que la réforme des rythmes scolaires ne s'applique pas, pour le Regroupement, à la rentrée de 2013.

- Le Compte Administratif 2012 est approuvé. Il en ressort un excédent de fonctionnement de 35212,00€ et un déficit d'investissement de 15628,00€

- Le conseil municipal étudie les propositions budgétaires mais remet au 11 avril la présentation au vote ; le document budgétaire devant être modifié pour y affecter des dépenses et des recettes nouvelles à prendre en compte dans le cadre du financement des travaux 2013.

- La durée d'amortissement des dépenses liées aux frais d'étude pour la révision du POS en PLU (21.221,00€) est fixée à 1 an.

11 avril,

Les taxes locales sont votées :

- Taxe d'habitation	10,84%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,39%
- Taxe foncière sur les propr. non bâties	27,51%
- CFE	16,50%

- Le budget 2013 est voté. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 169.518,00 pour la section d'INVESTISSEMENT et à la somme de 437.700€ pour la section de FONCTIONNEMENT.

- Pour financer les travaux, il est décidé de contracter un prêt de 24.300€ et une ligne de trésorerie de 62.260€. La Caisse d'Epargne est choisie comme organisme prêteur.

- Une convention entre la Trésorerie de Sarrebourg et la commune de Réchicourt est signée. Elle vise à développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrements des produits émis par la collectivité.

14 mai,

Vote du Compte Administratif 2012 et Budget 2013 du service « ASSAINISSEMENT » Le compte 2012 constate un déficit d'exploitation de 8744,49 et un excédent d'investissement de 41.581,15. Le budget 2013 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 31084,00 pour la section d'EXPLOITATION et 79646,00 pour la section d'INVESTISSEMENT.

- Inscription au budget des créances dites irrécouvrables et admission en non valeur de produits irrécouvrables.

- Le montant de la redevance « assainissement » est fixé à 0,65€ par m3 d'eau consommée (sans changement par rapport à 2012).

- Vote de décisions modificatives au budget 2013.

- Le conseil charge l'étude DUKIC-JARTY et MAMEAUX-GUTH de rédiger le bail rural à intervenir pour la location de la parcelle section 2, n° 52.

Au fil des séances du conseil municipal.

18 juin,

Le conseil définit le nombre de délégués communaux appelés à siéger au sein de la future assemblée délibérante de la Communauté de Communes du pays des Etangs. La commune sera représentée par 3 délégués.

- Le conseil donne un AVIS FAVORABLE
- sur la demande d'autorisation pour le plan de gestion des travaux d'entretien régulier du canal de la Marne au Rhin-Est, de Frouard à Réchicourt le Château, au titre de l'environnement, présentée par Voies Navigables de France.
- sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, présentée par le GAEC DU GRAND SORBIER (Gondrexange).
- à la demande de subvention formulée par l'Association Sportive de Réchicourt.

01 octobre,

- le montant du loyer du terrain formant l'assiette foncière de la péniche à l'étang est fixé à 400€.
- La salle de réunion au 1^{er} étage du gîte communal est louée aux particuliers, associations, organismes divers qui en feront la demande.

26 novembre,

- Sur la base du dossier communiqué au conseil, la révision de la charte Naturel Régional de Lorraine est approuvée sans réserve.
- Il est donné un avis défavorable au projet de découpage cantonal tel qu'il a été transmis par le Préfet de la Moselle.
- La Municipalité donne une suite favorable pour la mise en place de rideaux occultant à l'école du village.

10 décembre

- Approbation du Périmètre de Protection Adapté autour de la cantine et des bureaux de la cité de Bataville, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France.
- Vote de décisions modificatives de crédits à intervenir sur le budget 2013.
- Le conseil est informé qu'à compter du 01/01/2014, les conditions d'exploitation de certains terrains communaux vont changer (changement de locataire).
- le conseil ne répond pas favorablement à la demande d'achat ou de location formulée pour le terrain communal cadastré section 8/176.

INFOS CARTES GRISES : A compter du 1^{er} janvier 2014, la sous-préfecture de Sarrebourg n'assure plus la délivrance des cartes grises. Les usagers devront solliciter la délivrance des certificats d'immatriculations dans toute préfecture ou sous-préfecture assurant ce service sur le territoire national. Les plus proches sont à Metz ou à Forbach.



Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013

La devise de la République, le drapeau tricolore et le drapeau européen sont apposés sur la façade des écoles et des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est affichée de manière visible dans les locaux des mêmes écoles et établissements.

Des conteneurs pour vêtements usagés.

Des conteneurs pour la collecte de textiles et chaussures usagés vont être installés au village et à la cité. Ce concept permet une réutilisation maximale des matières à travers différentes filières. Les textiles-linge-chaussures (TLC) en bon état profiteront aux plus démunis, qu'ils soient de chez nous ou d'ailleurs dans le monde, tandis que les pièces de moindre qualité seront transformées en chiffons, matière de rembourrage, matériaux d'isolation... Ils retrouvent ainsi une seconde vie tout en créant des emplois dans ces filières. La collecte des textiles permet d'alléger les charges en réduisant le volume des ordures ménagères et le coût de leur élimination.

La Municipalité a signé une convention de partenariat avec la Sté COLTHAB, seule habilitée à collecter les bacs dont le contenu sera uniquement :

- des vêtements homme, femme, enfant,
- du linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux)
- des chaussures.



Donnons une seconde chance à nos textiles usagés et préservons l'environnement.

Pour mieux vivre ensemble, respectons les règles

et l'arrêté municipal du 28.05.2009 qui fixe les heures d'utilisation des engins bruyants :

Du lundi au vendredi de 8 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30.

Le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h.

Le dimanche et jours fériés de 9 h à 12 h.

Evitons les désagréments causés aux administrés par le stationnement de véhicules sur les trottoirs dans la commune, et respectons les règles de vitesse des véhicules : 50km/h au village et 30 Km/h dans les rues de la cité.

Les Mosellans en exil, une histoire partagée.

LA COMMUNE DE RECHICOURT LE CHATEAU

a le plaisir d'accueillir

Jean AST

Le dimanche 16 février 2014 à 16 h 30
à la salle socio-éducative

pour une conférence : "**La diversité des destins vécus par les mosellans en 1939/1945**", d'après son livre "**Les Mosellans en exil, une histoire partagée**".



Entre témoignages et archives rares, une plongée vertigineuse dans la Seconde Guerre Mondiale

Le livre consacre une large part aux ressortissants du Saulnois de l'époque, mais l'ensemble des Mosellans y trouvent leur place.

Un dialogue avec l'auteur et une séance de dédicace vous permettront de remémorer ce moment difficile de notre histoire commune. Entrée libre.

Le gîte « LE PRE FLORENTIN » qualifié « HEBERGEMENT PECHE ».

La Fédération de Pêche et la commune ont validé leur projet élaboré en 2012.
Le gîte « LE PRE FLORENTIN » a son label « GITE DE PECHE ».

L'hébergement été retenu par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Moselle et Moselle Tourisme.

Il offre aux fervents de la pêche la possibilité de pratiquer leur passion à proximité d'un lieu de pêche et comporte un équipement spécifique pour cette pratique.



Pour que les activités liées aux deux hébergements « gîte rural » et « gîte de pêche » puissent se développer en toute harmonie, il a fallu quelque peu modifier l'espace d'entrée du bâtiment.



En mars, des travaux ont été réalisés par les ouvriers communaux en vue de créer un accès indépendant pour chaque structure.



Dans le même temps, la salle au 1^{er} étage a été rénoverée. Elle offre maintenant aux associations et aux particuliers, qui en font la demande, la possibilité d'y organiser des réunions (rassemblant au plus une quinzaine de personnes).

Dans le cadre d'une réunion dans cette salle, il sera demandé à l'organisateur (particulier, association) une participation forfaitaire de 10€.

Rez-de-chaussée : la cuisine



1^{er} étage : 2 chambres, 1 mezzanine



Le gîte «LE PRE FLORENTIN » -BILAN DES HEBERGEMENTS

Le planning de réservation du gîte fait état de 38 semaines d'occupation et de 5 week-ends sur l'ensemble de l'année 2013.

En 2014 les tarifs de location sont inchangés par rapport à 2013.

Location pour le WE	160,00
A la semaine	300,00€ (basse saison)
	370,00€ (haute saison)

Pour réserver :

MOSELLE TOURISME

RESERVATION CLIENTELE

03.87.37.57.63/69

E-mail : individuels@moselle-tourisme.com

Vous avez sauvé l'œillet superbe !

Une parcelle de RECHICOURT LE CHATEAU accueille la seule station connue d'ŒILLET SUPERBE en Moselle. Cette fleur rare figure parmi les 250 plantes protégées en France et à cet égard, cette prairie est classée comme milieu d'intérêt européen. (voir Bulletin Municipal de 2009). En 2009, un appel à dons a été lancé par le CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS de Lorraine afin de protéger l'ŒILLET SUPERBE. Un don de 5€ permettait de protéger 20 m² de terrain avec l'ambition de réunir 4700,00€ pour la protection totale de cette station en complément des fonds versés par l'Europe (FEDER) et la Région Lorraine.

Grâce aux 119 donateurs, 4435,00€ ont été recueillis.

Au travers de sa brochure n°66 éditée en juillet 2013, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine a remercié les généreux donateurs en titrant :



« VOUS AVEZ SAUVE L'ŒILLET SUPERBE ! »

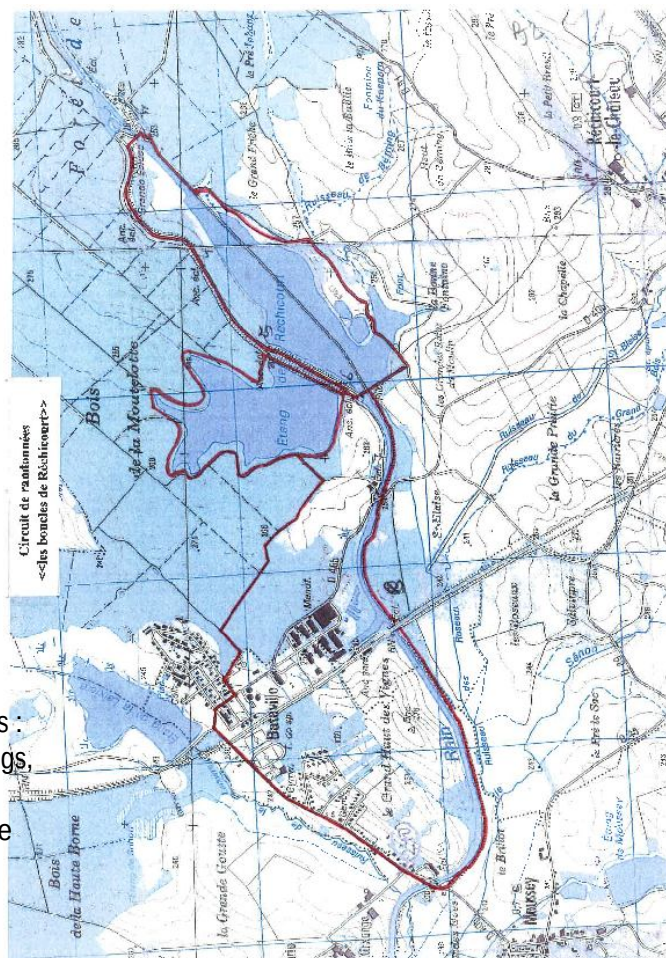


Vue d'ensemble du site protégé.



Projet d'itinéraires de randonnées

Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de la Moselle, les communes de Moussey et Réchicourt le Château sont porteuses du projet « LES BOUCLES DE RECHICOURT » qui devrait voir le jour l'été prochain. Cet itinéraire de 15,6km permettra à tous les passionnés de randonnées, qu'ils soient randonneurs pédestres ou cyclistes, de découvrir un patrimoine et des paysages variés : La Grande Ecluse, Bataville et le site de Hellocourt, les étangs, les forêts, la faune et la flore des lieux.... Un circuit de promenade de qualité qui permettra une vraie découverte du patrimoine dans toute sa diversité.



Le concours des Maisons Fleuries 2013, organisé par le Syndicat d'Initiative « Aux Sources du Sânon » de Lagarde.



KLEIN Sandrine



TIHA Séverine



BRUNETTE Marie France



MOSSBACH Georgette



SCHWARTZ Sylviane



REITER Valérie



KLEIN Christine



DEMANGE Paulette

Juillet, passage du jury de Moussey



Remise des Prix aux lauréats du concours

La carte nationale d'identité est valide 15 ans à partir du 1^{er} janvier 2014.



Les cartes d'identité délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 seront valables 15 ans.

La prolongation de 5 ans de la validité est automatique pour les cartes d'identité délivrées entre le 02.01.2004 et le 31.12.2013, sans démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures lors de la délivrance de la carte.

En cas de voyage à l'étranger avec votre Carte d'Identité

rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations

Pour obtenir un passeport, il vous faut vous rendre à la mairie de Dieuze ou de Sarrebourg seules habilitées à enregistrer ces demandes.

Litiges civils

Le conciliateur de justice a pour but de trouver une solution amiable pour un différend sur des droits entre 2 parties et peut intervenir pour des conflits d'ordres civil, commercial, social ou rural tels que : problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux, litiges de la consommation, impayés,

Monsieur Eric BOURGON, demeurant 6 rue de la Paix à 57565 NIDERVILLER a été nommé par la Cour d'Appel de METZ pour exercer les fonctions de conciliateur de justice dans le ressort du tribunal d'instance de Sarrebourg pour les cantons de LORQUIN, RECHICOURT LE CHATEAU et SARREBOURG.

Le conciliateur peut être saisi par l'une des parties en conflit ou par le juge. Le conciliateur de justice est saisi, par simple lettre ou demande verbale auprès du Greffe du tribunal compétent. Le conciliateur convoquera l'autre partie.

Vie scolaire : le Regroupement Pédagogique RECHICOURT/AVRICOURT

Les effectifs à la rentrée scolaire de septembre 2013

ECOLIS	CLASSES	EFFECTIFS
Maternelle/Avricourt	Petite section	14 élèves
Maternelle/Avricourt	Moyenne section	5
Maternelle/Réchicourt	Moyenne section	5
Maternelle/Réchicourt	Grande section	10
Elémentaire/Réchicourt	Cours Préparatoire	12
Elémentaire/Réchicourt	Cours Elémentaire 1	11
Elémentaire/Avricourt	Cours Elémentaire 2	4
Elémentaire/Avricourt	Cours Moyen 1	10
Elémentaire/Avricourt	Cours Moyen 2	16

Les nouveaux rythmes scolaires.

Les communes d'Avricourt et Réchicourt le Château ont bénéficié, à leur demande, d'un report de l'application de la réforme des rythmes scolaires dans leurs écoles respectives ; le temps de travail des élèves n'est pas modifié pour la présente année scolaire.

Mais la nouvelle organisation du temps scolaire va entrer en application à compter de la rentrée de septembre 2014, conformément à la Loi. La réforme doit permettre aux enfants de mieux apprendre en répartissant les heures de classe sur un plus grand nombre de jours dans l'année.

Visite de la bibliothèque municipale « Jean-Marie PELT ».

Les élèves de l'école maternelle d'Avricourt découvrent la bibliothèque de Réchicourt



Les enfants sensibilisés aux saveurs et au tri des déchets.

A l'occasion de la semaine du goût, le RPAM (Relais Parents Assistants Maternels) en place à Sarrebourg, représenté par Madame Isabelle SCHEID a été reçu par le Maire pour une matinée d'échanges et d'activités. Les producteurs du Marché de Perrette ont fait découvrir aux enfants et à leurs parents les saveurs de délicieux légumes et le pôle déchets de l'arrondissement de Sarrebourg a sensibilisé les participants au « bien acheter » pour réduire et faire des économies.



Décembre 2013 : St Nicolas et le Père Fouettard visitent l'école communale.



Dossier Permis de construire.

1. Le dépôt de la demande : Les permis de construire, d'aménager ou de démolir et les déclarations préalables sont soumis au même régime. La demande de permis ou de déclaration doit être déposée à la mairie de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés.

La demande ou la déclaration et le dossier qui l'accompagne sont établis :

- en 2 exemplaires pour les déclarations préalables ;
- en 4 exemplaires pour les demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir



2. L'enregistrement de la demande : Le maire affecte un numéro d'enregistrement à la demande ou à la déclaration et en délivre récépissé qui précise le numéro d'enregistrement. La commune transmet alors le dossier aux services instructeurs, en l'occurrence la DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES à Sarrebourg.

3. Le cas d'un monument historique : Lorsque la demande de permis ou la déclaration préalable porte sur un immeuble implanté dans les 500 mètres de périmètre autour d'un Monument classé, le dossier est également transmis au service départemental de l'architecture et du patrimoine pour avis.

4. L'instruction du permis : L'administration se donne désormais un mois pour traiter les dossiers de déclarations préalables, 2 mois pour les maisons individuelles et 3 mois pour les autres constructions. En l'absence de réponse de l'administration dans les délais, le permis est accordé tacitement. Des délais particuliers sont prévus, notamment lorsque l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation doit solliciter l'avis d'une autre autorité. Le délai d'instruction court à compter de la réception en mairie d'un dossier complet. Le dossier est réputé complet si l'autorité compétente n'a pas, dans le délai d'un mois à compter du dépôt du dossier en mairie, notifié au demandeur ou au déclarant la liste des pièces manquantes.

7. En cas de dossier incomplet : Dans un délai d'un mois, il pourra être notifié au demandeur que son dossier n'est pas complet. Dans ce cas, l'autorité compétente adresse au demandeur ou à l'auteur de la déclaration une lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou, dans le cas prévu par l'article R 423-48, un courrier électronique indiquant de façon exhaustive les pièces manquantes (art. R 423-38). L'envoi doit préciser :

- que les pièces manquantes doivent être adressées à la mairie dans le délai de 3 mois à compter de sa réception ;
- qu'à défaut de production de l'ensemble des pièces manquantes dans ce délai, la demande fera l'objet d'une décision tacite de rejet en cas de demande de permis ou d'une décision tacite d'opposition en cas de déclaration ; Le demandeur devra alors déposer une nouvelle demande en Mairie.
- que le délai d'instruction commencera à courir à compter de la réception des pièces manquantes par la mairie (art. R 423-39 du C. urb.).

Le Plan Local d'Urbanisme validé par le conseil municipal le 24 mai 2012 est le document auprès duquel il faut se rapprocher pour toute construction sur le terrain communal. Son règlement et ses annexes sont consultables en Mairie et le sur le site Internet de la commune : www.rechicourt-le-chateau.fr

HISTOIRE DE BLASONS

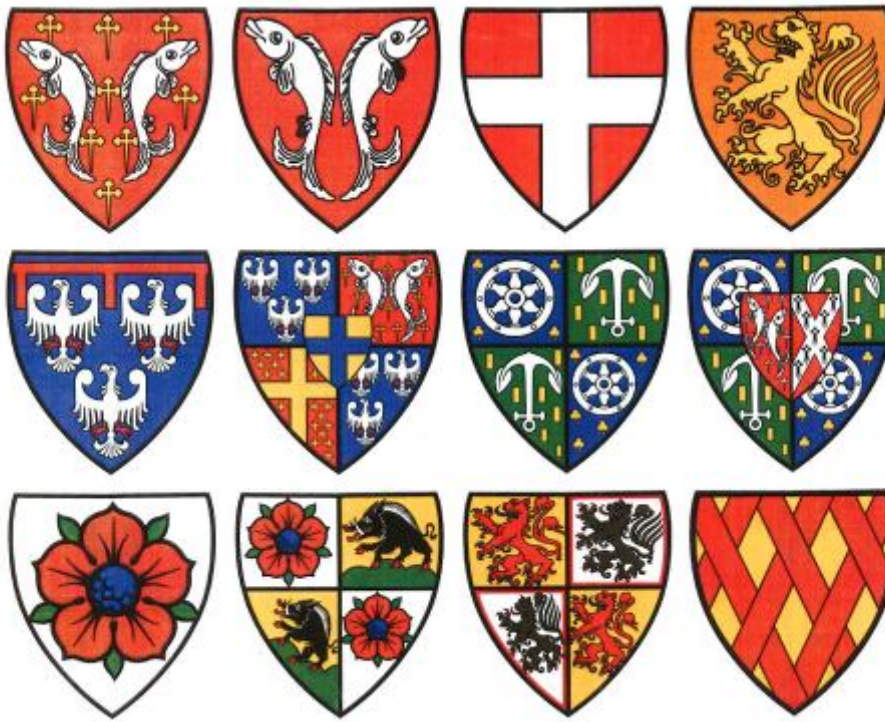


PLANCHE REPRESENTANT LES BLASONS DES PROPRIETAIRES
DU CHATEAU DE RECHICOURT, du XIème siècle au XVIème siècle.

Selon les recherches personnelles de Monsieur Olaf VIEWEG, Généalogiste.

1. 1180 DIETRICH DE WERD, COMTE DE RECHICOURT ET DE SALM (1er à gauche ligne du haut)
2. 1022 GERARD, SEIGNEUR DE RECHICOURT
3. 1291 FRIEDRICH, COMTE DE RECHICOURT ET DE FORBACH
4. 1006 HEINRICH, COMTE DE SALM
5. 1321 FRITZMANN, COMTE DE LINANGE ET RECHICOURT (1^{er} à gauche ligne du centre)
6. 1550 FILIPPE 1^{er} , COMTE DE LINANGE ET WESTERBOURG
7. 1517 JOHANN 1^{er}, SEIGNEUR DE HOHENFELD-REIPOLSKIRCHEN
8. 1530 JOHANN II, SEIGNEUR DE HOHENFELD-REIPOLSKIRCHEN
9. 1542 JOHANN JACOB 1^{er}, COMTE D'EBERSTEIN (1er à gauche, ligne du bas)
10. vers 1580 PHILIPPE III, COMTE D'EBERSTEIN
11. vers 1570 SIMON WECKER 7, COMTE DE ZWEIBRÜCKEN – BITCH
12. 1550 HANNEMANN, COMTE DE DAUN – OBERSTEIN

ETAT CIVIL 2013

NAISSANCES : Tous nos vœux de prospérité aux nouveaux nés :

PERUS-DELEBECQUE Nathanaël, né le 30.04. à Sarrebourg 61 rue de la Forêt



LELORRAIN Eden, né le 08.10. à Tourcoing, 3 Rte de Foulcrey



WOLF Saya, née le 26.11 à Sarrebourg 20 Grand'Rue



Parrainage civil de Erwan HUCK le 11.05.2013



MARIAGES : nos vœux de bonheur aux jeunes époux :

Fabrice GOMEZ et Virginie HECKMANN 30 mars



Mathieu LELORRAIN et Cassandre VARRASSE 24 août



DECES : Nous adressons nos condoléances aux familles endeuillées

Nicole MALNORY



Sophie DEMLING



Jeannine VANDENBROM



Maria KOPPE



Léonie ERMANN



Informations associatives



La salle socio-éducative est le lieu de rencontre privilégié de la plupart des associations pour la pratique de leurs activités. Les responsables, les membres des comités sont à votre écoute pour vous renseigner sur le fonctionnement de ces activités.

jours	associations	horaires	Responsable/ou/ animé par	Téléphone
lundi	YOGA VIE SEREINE (Cours de yoga)	- Séance de 17 h 30 à 19 h - Séance de 19 h à 20 h 30	KLEIN Elisabeth	09.80.34.59.42
Mardi	LE LIVRE ET L'IMAGE (bibliothèque)	16 h à 19 heures	SANDONATO Jean-Claude	03.87.24.75.89
Mardi	HONKY TONK DANCERS (danse-country)	20 h à 22 heures	MAIERY Sandrine	03.87.23.99.34
Jeudi	CLUB LOISIRS ET AMITIE	1 fois par quinzaine l'après-midi	LUPFER Marcelle	03.87.24.67.54
Vendredi	Chorale MELODIE (répétitions des choristes)	20 h à 22 h 15	KELNER Robert	03-87-24-60-87
Samedi	Théâtre LA GOUTTE D'EAU	Répétitions le matin	KELLE Gérard	06.62.65.60.33



Association HONKY TONK DANCERS.

L'association « Honky Tonk Dancers » a dorénavant son siège social à Réchicourt-le-Château. Un nouveau comité a été mis en place lors de l'Assemblée Générale du 14 NOVEMBRE 2013. La saison de danse-country est bien entamée maintenant mais il est toujours possible, pour les personnes intéressées, de s'informer auprès du groupe lors de ses entraînements du mardi soir et pourquoi pas de s'essayer à quelques pas de danse !

Association YOGA VIE SEREINE.

Après un court passage dans la salle attenante au gîte, les adeptes du YOGA sont revenues s'installer à la salle socio-éducative, nettement plus spacieuse pour recevoir la douzaine de participantes. Dans la pratique, un cours se compose d'une heure de pratiques posturales que chaque participante adapte à ses propres capacités, toujours sans violence pour le corps ; ces postures sont accompagnées du souffle et d'une grande attention. Vient ensuite le moment de relaxation, 15 minutes d'une expérience très agréable de voyage intérieur, soutenue par la voix du Professeur.

Toute personne intéressée est la bienvenue pour 1 séance gratuite de découverte (se munir d'un tapis de sol et d'une couverture). Tout renseignement auprès d'Elisabeth KLEIN : 09.80.34.59.42

Du côté des boules.

Le temps passe, mais la passion reste intacte et les joueurs assidus font, dans l'ensemble, des progrès constants. La preuve, c'est que notre doyen Yvon joue toujours à plus de 91 ans et il n'est pas le plus mauvais quand il s'agit de pointer.

Certains ne la considèrent pas comme un sport, mais la pétanque exige et entretient une bonne forme physique ; elle permet également des échanges et des relations qui se perdent de plus en plus.



Rencontre avec Château Salins



Des joueurs assidus

Cela fait 2 ans que nous accueillons le club de CHATEAU SALINS et cette année les équipes ont été à égalité quant au nombre de parties gagnées

L'agrandissement du terrain a été enfin réalisé, mais non sans mal. Il a fallu creuser et casser les fondations de l'ancienne blanchisserie, combler avec les vieilles tuiles de l'école du village. Les joueurs ont fait la finition en étalant le revêtement final et ils ont planté 2 arbres pour avoir un peu d'ombre... dans quelques années.

Les employés communaux ont rajouté 2 bancs et l'ensemble permettra maintenant l'accès à plus de monde dans de meilleures conditions. Bienvenue aux amateurs.

Bonne année 2014 à tous.

Hubert JOST ,



Club Loisirs et Amitié.

Nos rencontres se font 2 jeudis par mois à la salle socio-éducative de la commune. Nous nous y sentons bien autour de jeux de cartes, de jeux de société ou tout simplement pour échanger les nouvelles des uns et des autres. L'après midi détente se termine par un goûter.

Tout nouveau membre est le bienvenu pour partager ces moments récréatifs.

Nous avons vécu des moments de joie mais aussi de tristesse, des amis nous ont quittés ; Jeanine VANDENBROM, qui a fait partie de notre Comité pendant de longues années, et Léonie ERMANN, membre de notre Club.

Je voudrais remercier toutes les personnes de bonne volonté qui nous apportent leur aide lors des manifestations en installant la salle et je souhaite à toutes et tous, au nom du Comité, une bonne et heureuse année 2014.

La Présidente, Marcelle LUPFER

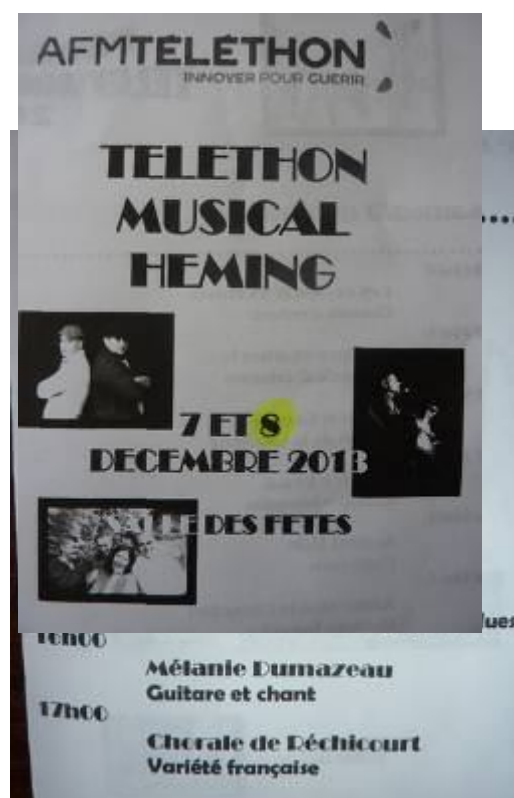
Association « Chorale Mélodie ».

Chorales Mélodie (adultes) et Méli-notes (à partir de 6 ans)



Nos concerts et manifestations...





Nos coordonnées :
 Chorale Mélodie
 25 grand rue
 57810 Réchicourt-le-Château.
 Tél : 03-87-24-60-87
 Courriel: meli.melo57@orange.fr
robert.kelner@orange.fr

Direction: Robert Kelner
 Pianiste: Virginie Lajeunesse.

"Celui qui chante fait prendre la fuite à ses maux..."
 (Miguel de Cervantes)

BONNE ANNEE A TOUS !
 de la part de tous les choristes.

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Reconnue d'utilité publique (décret du 20 mai 1920)

7 Route de Moussey

57810 RECHICOURT LE CHATEAU

tél : 03.87.24.64.95

e-mail : fabien62@yahoo.fr

POURQUOI SE SOUVENIR ENCORE DE 1914/1918.... ?

L'Histoire de France n'est pas seulement une reconstruction la plus objective du passé, c'est aussi une analyse critique, rationnelle du passé, un essai de compréhension de ce qui s'est passé, de l'évolution des sociétés des nations du monde.

La France, plus que les autres pays d'Europe, et même du monde, est un pays, où la mémoire, notre mémoire collective se fonde sur son Histoire.

L'existence de la France, de la Nation se justifie par son passé.

Cent ans après le 1er conflit mondial, la France et les autres belligérants s'appêtent cependant à donner une dimension particulière à la mémoire de la Grande Guerre. Pourquoi ?

La 1ère raison est la dette due à la mémoire de ces hommes qui ne demandaient qu'à vivre et qui sont tombés sous la mitraille, victimes d'un sacrifice involontaire.

Le 11 novembre 1918 quand est signée l'Armistice, ce n'est pas un cri de victoire qui s'empare du pays, **mais un soupir de soulagement.**

Depuis 4 ans, la France traverse la plus dure épreuve qu'ait connue sa population dans son ensemble, **surtout pour ceux qui ont vécu l'enfer des tranchées ; 8 000 000 d'hommes mobilisés, 1 400 000 tués, 4 000 000 de blessés et mutilés, 600 000 veuves et 760 000 orphelins.**

Aujourd'hui les cérémonies du 11 novembre devant les Monuments de toutes les communes de France, **tombes symboliques des soldats tombés pour défendre le pays, rappelle qu'il ne faut pas oublier ce qui a coûté si cher à toutes les familles de France.** Signes encourageants : parents et enfants reviennent devant les Monuments.

LA VIE DE LA SECTION :

En partenariat avec la commune nous commémorons toutes les cérémonies officielles du pays : Journée de la Déportation et 8 MAI, Journée Nationale des Harkis, 11 NOVEMBRE et 5 DECEMBRE/Journée Nationale des AFN.

Et puis, il y a les sorties que nous aimerions moins nombreuses, celles pour accompagner nos camarades dans leur dernier voyage : 2 de notre section et 7 du secteur nous ont quittés.

Notre voyage d'automne en Savoie s'est déroulé sur 4 jours. Nous avons découvert ou redécouvert des paysages à « couper le souffle » : Le lac d'Annecy et celui du Bourget que nous avons parcouru en bateau ; nous avons aussi visité les Monuments qui ont fait l'Histoire de cette région et apprécié la gastronomie régionale.

Emotion et recueillement lors de la visite du Chalet de la Résistance et de la Déportation de THÔNES. Ce site retrace toute la résistance du plateau des Glières où un bataillon de moins de 500 résistants a tenu ferme face à l'assaut de la 157ème Division Allemande forte de 10.000 hommes, plus les forces de Vichy ; les résistants laissent 149 des leurs sur le terrain, mais causent des pertes sévères à l'ennemi.

L'ordre de décrochage arrive dans la nuit du 29 mars 1944 ; ils se dispersent dans la montagne qu'ils connaissent et s'échappent avant d'être submergés par le nombre.

Les valeurs de solidarité et de partage constituent un socle qui légitime la reconnaissance des droits et la dignité de toutes celles et tous ceux qui luttent pour la Liberté.

DEUX DISPARUS DANS LA SECTION



Gérard EYL

Enfant de Réchicourt le Château,
Gérard s'engage dès ses 18 ans pour l'Indochine.
Il y fera 2 séjours et 2 autres en Algérie. Il terminera
sa carrière de soldat comme Adjudant Chef.
Titulaire de nombreuses décorations dont la Médaille
Militaire, la Croix de la Valeur Militaire.



Jeannine VANDENBROM

Membre sympathisant de la section.
Elle s'est toujours impliquée sans jamais
dire non. Elle a occupé le poste de
Secrétaire de la section durant 6 ans. Elle
avait été reconnue PATRIOTE REFRACTAIRE
A L'ANNEXION DE FAITS le 23.09.2013.



Nécropole de THÔNES

Cimetière de la Résistance ; recueille les corps des
résistants du plateau des Glières. Il devient nécropole
national en 1984.

Devise des Glières « **Vivre libre ou mourir** ».



Prisonniers devant l'usine

Photo remise à la mairie
par M. Jean AST.

Ph. Gaillot

Association des Donneurs de Sang Bénévoles.

Le don du sang ne fait plus recette. Au fil des ans, le don diminue malgré la coalition avec Moussey et Foulcrey. 2013 n'a réuni que 27 donneurs le 25 janvier et 25 donneurs le 04 septembre.

Qu'il me soit permis par le biais de ce bulletin de remercier particulièrement les trois jeunes Réchicourtois qui ont donné leur sang pour la première fois à la collecte du 04 septembre : **AHLSWEH Melissa, KOZAK Davy et ZIEGLER Aurore.**

Le besoin en sang est toujours en augmentation. Comme je l'ai souvent répété, une présence plus assidue des anciens et surtout le courage des jeunes à faire le premier pas pour donner du sang devraient augmenter le nombre des donneurs. Dans le cas contraire, le CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE DE STRASBOURG décidera de stopper les collectes à Réchicourt le Château ; une éventualité qui m'est parvenue par courrier.

Je compte sur vous toutes et tous pour contribuer au redressement de l'Amicale en venant aux collectes les 28 MARS et 28 NOVEMBRE 2014. Je vous présente mes meilleurs vœux pour une bonne et heureuse année 2014.

Le Président,

Dominique KELLE



Association « RES NON VERBA ».

« Des réalités, non des mots »

Le projet de créer un lieu d'accueil et d'hébergement pour les familles des enfants polyhandicapés est enfin réalisé. Cette maisonnette est équipée d'un mobilier moderne, ergonomique et spécialement adapté pour des personnes handicapées. Plusieurs familles y ont déjà séjourné avec une grande satisfaction.

Après une période d'essai de six mois, le chien GHOST a fait son entrée définitive dans l'établissement. Notre engagement se poursuit autour des projets avec les animaux dont nous prenons en charge tous les frais liés à la présence de GHOST, PUMBA et ECLAIR les poneys, TOUDOU et NEIGE les lapins nains.



D'autres projets sont encore à l'étude, dont la réalisation est rendue possible grâce aux adhésions et aux dons de nos généreux donateurs.

Pour 2014, la date du repas dansant est fixée au dimanche 30 mars, toujours animé par J.C. MAUSOLEO, à la Salle de MOUSSEY. Le loto aura lieu le 19 octobre. Nous comptons sur votre participation à ces manifestations, pour nous permettre de mener à bien nos projets. Nos bénévoles se mobilisent toujours régulièrement pour sortir les enfants en promenade, ainsi qu'en accompagnement pour diverses sorties (piscine, poneys etc...).

Nous remercions encore tous nos adhérents, nos généreux donateurs, ainsi que les communes qui soutiennent notre action, grâce auxquels nos projets sont réalisables.

La Présidente, les membres du comité et tous les bénévoles de RES NON VERBA vous présentent à toutes et tous, leurs meilleurs vœux pour 2014, et surtout une bonne santé à vous et vos familles.

Association « La goutte d'eau ».

L'année 2013 a vu le retour de la troupe Théâtrale La Goutte d'Eau sur les planches avec une nouvelle pièce intitulée « le Pépère » écrite et mise en scène par son nouveau metteur en scène Jérôme Guilloteau.



Lors des différentes représentations, les comédiens ont eu un vif succès auprès des nombreux spectateurs venus les soutenir et les applaudir. C'est à guichet fermé que la troupe a joué à Réchicourt le Château.

Vous pourrez retrouver Gigi fils aîné du pépère, son épouse Eugénie émotive et simplette, Paul le petit frère de Gigi à la nature inquiétante, Céleste, le meilleur ami de bar du Pépère, ses amantes et amants, ainsi que les deux notaires, le **Dimanche 23 février 2014 à la salle de Moussey pour une ultime représentation du Pépère à 17 heures.**

Ceux qui voudront prolonger un petit moment de convivialité avec les comédiens pourront réserver pour déguster un pâté lorrain servi après le spectacle.



La troupe de la Goutte d'Eau vous adresse ses meilleurs vœux pour 2014, que cette année soit pour chacun remplie de bonheur, de santé et de réussite.

Association « Les Amis de l'Etang ».

Les bénévoles de l'Association « LES AMIS DE L'ETANG » se désolent, comme en 2012, de n'avoir pu organiser la FETE DE L'EAU traditionnelle du mois de juillet.

La situation financière de l'association n'a pas permis d'organiser cet événement de grande envergure qui demande un investissement financier important.

Pourtant, des manifestations visant à renflouer les caisses avaient été prévues mais elles n'ont pas reçu le succès escompté : la météo peu engageante en février le jour du déroulement du Loto, le peu d'inscription aux repas dansants de février et septembre, le manque de participants au rallye automobile de mai ont conduit les organisateurs à annuler purement et simplement ces événements.

Seule la soirée jeux de novembre a fait des adeptes (hélas trop peu nombreux).

Mais ils ne baissent pas les bras ! Ils espèrent fortement pouvoir à nouveau organiser une belle fête de l'eau sur le secteur de l'étang et pour cela comptent sur l'implication de tous à l'occasion des différentes manifestations organisées à longueur d'année : Lotos, soirée dansantes, etc...



Association Sportive de Réchicourt



Le foot à Réchicourt, c'est reparti !

En 2013, l'Association Sportive renaît de ses cendres et se remet sur les rails pour constituer une équipe de foot. Monsieur Daniel PELTE assure la Présidence de l'association.

Il est secondé dans sa tâche par un Comité dirigeant dont la composition est la suivante :

- Laurence WALK, Vice Présidente,
- Audrey LAURENT, Trésorière,
- Gauthier LANDREUX, Trésorier Adjoint,
- Romain KELLE, Secrétaire,
- Romain FRITSCH, Jean KELLE et Dominique PELTE, assesseurs.



Le club compte 20 licenciés et joueurs motivés.

L'équipe évolue en 4^{ème} Division dans le même groupe que IMLING, BEBING, DANNE ET QUATRE VENTS, ARZVILLER, BUHL, BROUDERDORFF C, LORQUIN C et VOYER.

Les entraînements se déroulent au stade municipal le mardi et vendredi et débutent à 19 heures.

En partenariat

Le Parc Naturel Régional de Lorraine en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Etang et l'association locale « LA GOUTTE D'EAU », a organisé la diffusion du spectacle de Marie Hélène FERRY, "Une âme sur la frontière" : Des contes, des chansons, des saynètes qui retracent la vie de tous les jours des hommes et des femmes du Pays du Saulnois pendant la 2^{ème} guerre mondiale.



ELECTIONS MUNICIPALES 2014
Electeurs dans les communes de moins de 1000 habitants, ce qui va changer...

Nouveau :

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter,
 - Déclaration de candidature obligatoire,
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate.

Le mode de scrutin.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

Le mode de scrutin ne change pas ; les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

La liste des personnes candidates sera affichée dans chaque bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires, le ou les conseillers municipaux de la commune figurant en premier lieu dans un tableau qui classera en tête le Maire, puis les Adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils ont recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter. Cette obligation s'appliquait auparavant uniquement aux communes de 3500 habitants et plus.



Avec le présent numéro, le Bulletin Municipal a passé le cap de sa 31^{ème} année.

Il est fait de beaucoup de travail et de rigueur de la part de ceux qui participent à sa rédaction, à son illustration, à sa mise en pages, à sa « réussite », soucieux aussi d'une information objective, attrayante et sereine.

Merci de nous lire.

Gérard KELLE